

ENSEIGNANTS

Henri BERNARD, Instructeur diplômé d'Etat – Directeur
Tél : 06.72.73.67.98

Célia DELAGANGE, DESJEPS instructrice diplômée d'Etat
Tél : 07.66.62.26.63

Alison BEAUMONT, Monitrice diplômée d'Etat

Carine LE DOUARON, Monitrice diplômée d'Etat
Tél : 06.89.95.71.56

Arnaud PACCAUD, Moniteur diplômée d'Etat
Tél : 06.37.74.42.21

Laura JACQUOT, CQP asa Équitation
Tél : 06.15.86.53.64

INFOS PRATIQUES

• **Contact :**

Castel de La Colombière – 21000 DIJON

Tél : 03.80.63.78.71

etrier@etrierdebourgogne.fr

www.etrierdebourgogne.fr

Page Facebook : Etrier de Bourgogne

• **Accueil :**

Ouverture l'après-midi

• **Se rendre à l'Etrier de Bourgogne :**

En Bus :

- Ligne 11 Direction PARC DE LA COLOMBIERE – aller jusqu'au terminus

- Ligne 18 Direction LONGVIC CENTRE – arrêt La Colombière

En voiture :

Depuis le centre-ville, Place Wilson, suivre la direction



ÉCOLE D'ÉQUITATION

Spécialisée en Concours Complet

PONEY

A PARTIR DE 7 ANS

TARIFS et HORAIRES

Année 2019-2020



COTISATION

Cotisation et licence FFE 2020

120 €

FORFAITS – de septembre à juin

Droit d'accès, Enseignement et encadrement de la pratique équestre

Forfait initiation une reprise de 3/4h par semaine débutant à expert

- du 31 août au 03 janvier **18 séances 256 €**
- du 04 janvier au 03 avril **13 séances 188 €**
- du 04 avril au 03 juillet **13 séances 188 €**

Forfait perfectionnement une reprise de 1h par semaine : à partir du galop 3

- du 31 août au 03 janvier **18 séances 305 €**
- du 04 janvier au 03 avril **13 séances 224 €**
- du 04 avril au 03 juillet **13 séances 224 €**

Carte 10+ annuelle (en plus du forfait) 10 séances 160 €

CARTE DE 5 REPRISES (sans forfait)

105€

FORFAIT DECOUVERTE

76 €

4 reprises à utiliser dans le mois, adhésion temporaire comprise non renouvelable

PRÉCISIONS :

Les reprises au forfait sont calculées sur 10 mois (de septembre à juin) et payables chaque début de période.

Pour payer en plusieurs fois, un chèque par mois vous sera demandé en début de période (3 ou 4 selon le nombre de mois dans une période), et sera encaissé chaque début de mois.

Les cavaliers au forfait commencent dès le premier cours jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Toute interruption (sauf avis médical) oblige le cavalier à se reporter ensuite au système des cartes.

Toute absence doit être signalée par écrit (email ou SMS).
Le rattrapage ne se fait qu'en dehors du cours habituel dans lequel le cavalier est inscrit ; et doit être effectué dans le mois qui précède ou au plus tard le mois suivant.

REPRISES A PONEY

Se présenter 1/2 heure avant l'heure indiquée

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H						9H45 CONFIRMÉS
10H						11H00 DÉBUTANTS
11H						
14H			14H GALOP 3/4			14H GALOP 3/4
15H			15H DÉBUTANTS			15H DÉBUTANTS +
16H			16H CONFIRMÉS			16H EXPERT
17H	17H30 GALOP 3/4		17H DÉBUTANTS +		17H45 EXPERT	17H CONFIRMÉS
18H	18H45 GALOP 4/5	18H30 EXPERT	17H45 EXPERT	18H30 GALOP 3/4	18H DÉBUTANTS +	
19H		18H45 GALOP 3/4			18H45 GALOP 4/5	

hors Juillet & Août

PORT D'UNE BOMBE 3 POINTS NF ATTACHEE OBLIGATOIRE

FURNIR CERTIFICAT MEDICAL ET AUTORISATION PARENTALE LORS DE L'INSCRIPTION

(obligatoire pour la compétition y compris niveau club)

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations. **Pour en savoir plus** consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.